



PROCÈS-VERBAL / COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 19 DÉCEMBRE 2023 – 18H30

Date de convocation : le 13 décembre 2023
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents : 24
Nombre de votants : 25

Ont assisté à la séance :

Titulaires : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, M^{me} Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M^{me} Nathalie Buhr, M^{me} Catherine Crestin-Billet, M. Muzzafert Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, M^{me} Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, M^{me} Martine Guyon, M^{me} Fabienne Jobard, M^{me} Séverine Jacquin, M^{me} Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M^{me} Maryvonne Cretin-Maitenaz (arrivée à 18h54, au cours du point V), M. Philippe Huguenet, M^{me} Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, M^{me} Bénédicte Bourgeois (arrivée à 18h55, au cours du point V), M. Jean-Gabriel Robez-Masson

Excusée : M^{me} Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret)

Absentes : M^{me} Virginie Poussin, M^{me} Nathalie Millet

Monsieur le Président procède à l'appel. Le *quorum* étant atteint, le Président ouvre la séance du Conseil communautaire.

Madame Fabienne Jobard accepte de remplir la fonction de secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2023

Le Président demande à ses pairs de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 18 septembre 2023. Il précise que Monsieur Christian Camelin était secrétaire de séance lors de ce Conseil.

Monsieur Yann Bondier-Moret s'amuse du degré de précision avec lequel ce conseil est reporté, avec, par exemple, la retranscription de sa sortie de la salle à 19h34 et son retour à 19h35. Compte-tenu du caractère juridique de ces comptes-rendus, Le Président estime qu'il est impératif de s'astreindre à un certain niveau de fidélité concernant la teneur des débats et le déroulement de la séance. Le Maire de Longchaumois se remémore les comptes-rendus d'antan qui étaient d'une grande exhaustivité en matière de détails retranscrits.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil communautaire du 18 septembre 2023.

Après avoir scruté l'assistance, le Président profite de ce dernier Conseil de fin d'année où bon nombre d'élus et agents ont été conviés, pour introduire auprès de ses pairs les nouveaux venus au sein de la communauté de communes. Dans un premier temps, Monsieur Laurent Petit présente Monsieur Jean-David Fani, nouveau responsable des ressources humaines, arrivé le 6 novembre dernier en remplacement de Madame Annick

Blondeau. L'élue indique que ce nouveau collaborateur, qui intervenait précédemment au sein du Centre de gestion du Jura, connaît parfaitement l'environnement local, ce qui sera sans aucun doute un atout certain pour l'établissement. Dans un second temps, le Président cite Madame Tania Lamie-Sourdin, successeur de Monsieur Jacky Prillard au sein de la nouvelle organisation des services techniques. Celle-ci a notamment la charge de la gestion du patrimoine immobilier d'Arcade et des communes membres, ainsi que des différentes interventions des prestataires qui y sont liées. Il signale par ailleurs que celle-ci est déjà présente au sein des services techniques depuis 6 mois.

II. COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DU DROIT DE PRÉEMPTION (URBAIN ET ZAD)

Conformément à l'article L.5211-09 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de l'exercice du droit de préemption (urbain et ZAD).

Propriétaire	lieu du bien			
M. PUEMI Jonathan	33 Quai Lamy	Morez	5 appartements + caves + grenier	libre à la vente
Mme RAYMOND Chantal	1 Rue des Fontaines	Lezat	1 maison	libre à la vente
M. VANDELLE Christophe	51 Bis Route de la Haute Combe	Morbier	1 maison	libre à la vente
Mme BOURAKHOWITCH Valérie	18 rue Neige et Sapins Rosset	Longchaumois	1 maison	libre à la vente
Consorts Guetin	9 rue Neige et Sapins Rosset	Longchaumois	1 chalet	libre à la vente
M. FERRET Patrick	32 Rue Pasteur	Morez	1 maison	libre à la vente
M. GRIERE Eric	13 Quai Lamy	Morez	1 appartement	libre à la vente
Mme GONCALVES DIAS Kelly	3 Rue René Lorin	Morbier	1 maison	libre à la vente
Commune de Longchaumois	60 Grande Rue	Longchaumois	1 maison	libre à la vente
SYLMOB	144 rue de la république	Morez	1 local commercial + grenier	libre à la vente
Mme BENOIT-GUYOD Régine	141-143 rue de la république	Morez	1 appartement + 1 grenier + 1 cave	libre à la vente
M ROB Jean-Louis	1 Avenue Romain Rousselle	Morez	1 appartement + 1 garage +1 cave	libre à la vente
Mme DONGHI Marie	21 rue de la petite Plaine	Morbier	1 maison	libre à la vente
M JOBEZ Christian	4540 Route des Fontaines	Bellefontaine	1 local commercial	libre à la vente
M. BLANCHARD Patrick	43 Bis et 45 Rue Wladimir Gagneur	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 garage	libre à la vente
M. MOREL Nicolas	10 Rue des CLOS	Lezat	1 hangar + 1 terrain	libre à la vente
SCI DE LA LORNETTE	215 rue de la République	Morez	4 appartements	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclat de Jacques Paget	Morbier	commun	libre à la vente
M. MOREL Michel	103 rue de la République	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 garage	libre à la vente
Mme LE GENTIL Marion	31 bis Avenue de la Libération	Morez	1 appartement	libre à la vente
Mme DELATTRE Isabelle	5 Chemin des quatre vents	Morbier	1 maison	libre à la vente
BATIFIL	54 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1 cave	libre à la vente
BATIFIL	54 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1 cave	libre à la vente
BATIFIL	54 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1 cave	libre à la vente
M. DESPERT Jean-Claude	54 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1 cave	libre à la vente
M. DESPERT Jean-Claude	54 Rue de la République	Morez	échange de lot	libre à la vente
BATIFIL	54 Rue de la République	Morez	échange de lot	libre à la vente
Mme RATTE Paule	15 Rue Louis Grandchavin	Morez	1 appartement + 1 garage+ 1 cave	libre à la vente
Mme WILHELM Elise	2 Rue des Fontaines	Lezat	1 maison	libre à la vente
ASSOCIATION DIOCESAINE DE SAINT CLAUDE	66 Rue de La Concorde	Morez	2 garages + 1 remise	libre à la vente
SCI du Parc	2 Avenue Charles de Gaulle	Morez	1 appartement + 1 cave + 2 places de parking	libre à la vente
Commune Hauts de Bienne Morez	8 Rue Hyacinthe Cazeaux	Morez	1 garage	libre à la vente
SCI du Parc	2 Avenue Charles de Gaulle	Morez	1 appartement + 1 cave + 2 places de parking	libre à la vente
M. Thevenin Jean-Noel	49 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1 cellier	libre à la vente
SCI ARSLAN 2	18 Rue Pasteur	Morez	1 appartement + 1 place de parking + 1 cave	libre à la vente
M. CARVALHO DUARTE Bruno	3 chemin de la Cour du Roi	Morez	1 entrepôt + 1 atelier	libre à la vente
Commune de Hauts de Bienne	8 Rue Hyacinthe Cazeaux	Morez	1 garage	libre à la vente
M OLIVIER Bernard	39 route blanche	Morez	1 jardin	libre à la vente
M. LAMY Raphaël	Quai Jobez	Morez	1 garge entrepot	libre à la vente
Mme CARVALHEIRA MARQUES Maria	2 rue Gambetta	Morez	garage + cave	libre à la vente
M. GRIERE Eric	13 Quai Lamy	Morez	1 appartement	libre à la vente
Syndicat des Copropriétaires	2 rue Gambetta	Morez	1 garage + 1 local	libre à la vente
Mme PERRÉAL Lucie	27 Grande Rue	Longchaumois	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
Mme GUYON Nadine	21 Rue Gai Séjour	Longchaumois	1 maison	libre à la vente
Mme THEVENIN Suzanne	269 Rue de la Concorde	Morez	1 appartement + 1 atelier + 1 cave	libre à la vente
M. THEVENIN Franck	269 Rue de la Concorde	Morez	1 atelier + 1 cave	libre à la vente
M. VUILLERMOZ Richard	7 Quai Lamy	Morez	1 appartement	libre à la vente
M. MEDIGUE Geoffrey	11 Rue Grandchavin	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
M. MOREL-MOTTET Claude	74 Quartier du Carreve	La Mouille	1 maison	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	6 Rue des Roches	Morbier	1 appartement + 1 parking	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	6 Rue des Roches	Morbier	1 appartement + 1 parking	libre à la vente
M. BAILLY-SALINS Jacques	Cretet Bousset	Morbier	1 terrain	libre à la vente
M. MICHEL Jean-Louis	1 Impasse des Sorbiers	Morez	1 appartement + 1 garage +1 cave	libre à la vente
JURAP	2 Rue de la Fruitière	Morbier	1 bâtiment commercial	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	6 Rue des Roches	Morbier	1 appartement + 1 parking	libre à la vente
M. VUILLET-A-CILES Philippe	39 Grande Rue	Longchaumois	1 appartement + 1 garage	libre à la vente
M. EL ALAMI Mohamed	Buclats Bailly Maître Gran	Morbier	1 terrain	libre à la vente
M. GUGGER Walter	230-232 Rue de la République	Morez	1 comble	libre à la vente

M. AUTAIN Jean-Luc	20 quai Jobez	Morez	2 caves	libre à la vente
M. Veille Thierry	12 Rue Wladimir Gagneur	Morez	1 maison	libre à la vente
Mme NOEL Cindy	4, 6 et 8 Rue Wladimir Gagneur	Morez	1 appartement	libre à la vente
AG22M	Quai Jobez	Morez	1 parking	libre à la vente
Syndicat des copropriétaires	Rue de la Promenade	Morez	1 garage + 1 grenier	libre à la vente
M. ZORZI Giorgio	Rue de la Promenade	Morez	1 grenier	libre à la vente
Syndicat des Copropriétaires	Rue de la Promenade	Morez	2 rangements + 1 balcon + 1 cave	libre à la vente
M. ZORZI Johnny	Rue de la Promenade	Morez	1 grenier	libre à la vente
M. ZORZI Giorgio	Rue de la Promenade	Morez	1 grenier	libre à la vente
Syndicat des copropriétaires	Rue de la Promenade	Morez	1 rangement + 1 terrasse + 1 balcon + 1 cave	libre à la vente
Syndicat des copropriétaires	Rue de la Promenade	Morez	1 grenier + 1 cave	libre à la vente
M. Papin Baptiste	Rue de la Promenade	Morez	1 grenier	libre à la vente
Mme VUKOVIC Divna	36 Rue Germain Paget	Morbier	1 maison	libre à la vente
M. PONZO Raffaello	5 rue Wladimir Gagneur	Morez	1 appartement	libre à la vente
M. GAILA Hamid	1 Avenue Romain Roussel	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 garage	libre à la vente
SCI MBE	133 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1 local commercial	libre à la vente
M. GIROD-GARD	73 Route Blanche	Morbier	1 immeuble	libre à la vente
M. MOUFTIER Ludovic	3 Rue Pierre Morel	Morez	1 maison	libre à la vente
Mme NOEL Cindy	4108 Route des Fontaines	Bellefontaine	1 maison	libre à la vente
RBI	2 rue Ernest Renan	Morez	2 appartements + 2 caves + 1 rangement	libre à la vente
RBI	2 rue Ernest Renan	Morez	2 appartements + 2 caves	libre à la vente
Mme POVILLY GARSABALL Olga	4 Avenue Louis Paget	Morez	1 maison + 1 garage	libre à la vente
Syndicat de copropriétaires	22 Avenue de la Libération	Morez	1 cave	libre à la vente
Syndicat de copropriétaires	22 Avenue de la Libération	Morez	1 cave	libre à la vente
Syndicat de copropriétaires	22 Avenue de la Libération	Morez	1 cave + 1 garage	libre à la vente
Syndicat de copropriétaires	22 Avenue de la Libération	Morez	1 cave	libre à la vente
Syndicat de copropriétaires	22 Avenue de la Libération	Morez	4 caves	libre à la vente
Mme KIEFFER Françoise	17 Rue Louis Grandchavin	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
Mme EL ABID Najma	15 Quai Aimé Lamy	Morez	3 appartements	libre à la vente

Le Président précise à ses collègues qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant les déclarations d'intention d'aliéner qui leur sont présentées.

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des droits de préemption, urbain et ZAD.

III. COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE CONTRATS

Conformément aux articles L.5211-09 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil communautaire des décisions prises par le Président pour les dossiers suivants :

- **Marché de missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre du Plan vélo**

Le Président explique que dans le cadre du Plan vélo, afin de permettre la réalisation des différents travaux déterminés lors de la phase de faisabilité du projet, il était nécessaire de recruter différentes maîtrises d'œuvre, en fonction des domaines d'intervention. À cet effet, une consultation a été lancée, allotie de la façon suivante :

- Lot n°1 : Conception d'un schéma de jalonnement cyclable ;
- Lot n°2 : Conception de tronçons cyclables en site propre ;
- Lot n°3 : Conception d'aménagement en voie partagée.

Après analyse, il informe à ses pairs qu'ont été prises les décisions suivantes :

- Attribution et signature du lot n°1 avec la société « *LIGNE ET SENS SARL* », pour un montant de 8 015,00 € HT, soit 9 618,00 € TTC ;
- Attribution et signature du lot n°2 avec la société « *SARL VERDI INGENIERIE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ* », pour un montant de 28 350,00 € HT, soit 34 020,00 € TTC (montant total, en cas de réalisation de l'ensemble des missions, sur tous les tronçons) ;
- Attribution et signature du lot n°3 avec la société « *BL Évolution* », pour un montant de 12 740,00 € HT, soit 15 288,00 € TTC ;

Le Président rassure le Conseil en ajoutant que le montant de ces contrats est conforme aux estimations faites avant le lancement de la procédure.

Le Conseil communautaire prend acte de l'attribution et de la signature des marchés de missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre du Plan vélo.

- **Marché d'études diverses, dans le cadre de la conception de tronçons cyclables en site propre**

Le Président poursuit, toujours dans le cadre du même projet, en indiquant qu'afin de permettre au prestataire intervenant sur la conception de tronçons cyclables en site propre (*SARL VERDI INGENIERIE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ*) d'effectuer convenablement ses missions, certaines études complémentaires devaient être réalisées rapidement pour renseigner certains éléments manquants sur les tronçons sélectionnés. À cet effet, une consultation a été lancée, allotie en un lot n°1 d'études géotechniques et un lot n°2 pour des études topographiques.

Après analyse, l'élu révèle que les décisions ont été les suivantes :

- Attribution et signature du lot n°1 avec la société « *GEOTEC* », pour un montant de 19 830,00 € HT, soit 23 796,00 € TTC ;
- Attribution et signature du lot n°2 avec la société « *SAEL Cartolia Ingénierie* », pour un montant de 8 640,00 € HT, soit 10 368,00 € TTC.

4

À l'instar de la précédente procédure, le Président précise à ses pairs que les différents montants entrent dans l'enveloppe budgétaire allouée précédemment à ces études.

Le Conseil communautaire prend acte de l'attribution et la signature des marchés de missions d'études diverses, dans le cadre de la conception de tronçons cyclables en site propre.

- **Contrat de location avec Monsieur Milot Gula**

Le Président annonce qu'un étudiant, Monsieur Milot Gula, qui doit effectuer son internat en médecine de 6 mois au sein de la Maison de Santé (auprès de Madame Bonfigli et Monsieur Bailly), a contacté Haut-Jura Arcade Communauté afin de trouver une solution de logement adaptée à sa situation. Considérant, d'une part, que l'intercommunalité est propriétaire de 2 studios au rez-de-chaussée dudit bâtiment, studios qui doivent normalement permettre aux médecins de loger dans le bâtiment en semaine, et, d'autre part, que le logement occupé précédemment par Monsieur Quentin Galinier (également interne en médecine) est vacant, il a été proposé à Monsieur Milot Gula de louer ce studio pendant toute la durée de son internat à Morez. Un contrat de location a donc été passé avec ce dernier pour la période allant du 23 octobre 2023 au 30 avril 2024 et un loyer mensuel de 202,25 € HT, auquel s'ajoutent 33,00 € HT de charges locatives.

Le Conseil communautaire prend acte du contrat de location conclu avec Monsieur Milot Gula.

IV. RENOUVELLEMENT D'UN POSTE DE CONSEILLER NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES (CNFS)

Le Président laisse la parole à Madame Martine Riellan, Directrice générale des services mutualisés, en qualité d'intervenant extérieur, pour présenter ce point qu'elle a suivi. Celle-ci explique que, dans le cadre des conseillers numériques France services, une des deux conseillères a quitté son poste pour basculer sur un autre vacant au sein du Pôle cohésion sociale de la Commune de Hauts de Bienne. La seconde, Madame Stéphanie Pensoti, va bientôt terminer son contrat de 3 ans subventionné. La Directrice indique que la proposition qui est faite, en l'espèce, à l'assemblée délibérante est de conserver cet agent à son poste, car celui-ci a apporté pleine satisfaction et ses interventions ont été particulièrement appréciées. Dans ce cadre, il est tout à fait possible de conserver l'agent dans sa mission pour une durée supplémentaire de 3 ans, mais la subvention étatique, qui était auparavant de 100%, passe désormais à 70 % pour la première année, puis 50 % pour la seconde et la troisième année.

Le Président souligne qu'après retour d'expériences, il apparaît que le service de conseil numérique a en fait bénéficié à l'ensemble de la population, et pas seulement, comme on aurait pu s'y attendre, à un public éloigné de l'informatique ou simplement dépourvu de ce type de matériels. L'élu signale aussi que la crainte initiale de ne pas pouvoir accompagner les usagers sur certaines questions plus pointues, notamment fiscales, qui en plus requiert des capacités et habilitations autres, ont été balayées par la pratique, car aucun problème insurmontable ne s'est pour l'heure présenté.

Monsieur Laurent Petit tient à réaffirmer le propos qu'il avait tenu précédemment sur ce service, à savoir qu'il s'agit en l'espèce d'un report de charges de l'État vers les collectivités, qui se traduit dans un premier temps par un accompagnement financier total, qui s'effrite ensuite progressivement dans un second temps, avant qu'en définitif cette tâche soit reprise entièrement au niveau local, sans compensation. « *Ils (les institutions étatiques) nous ont bien piégés (les pouvoirs publiques)* », déplore l'élu, en signalant qu'au regard du réel besoin au quotidien de la population pour ce type de service, il ne pourra plus être supprimé à l'avenir, quand bien même le subventionnement aura disparu.

Madame Jacqueline Laroche ajoute à cette présentation que la conseillère informatique n'intervient pas exclusivement qu'à la Maison France Services, mais également dans chacune des communes membres. À ce propos, le Président demande si des interventions sont toujours programmées à Bellefontaine. Madame Martine Guyon lui répond que des séances vont reprendre en janvier et février 2024, bien que l'affluence des précédentes était relativement faible.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la prolongation d'un emploi non-permanent de conseiller numérique pour une durée de 3 ans ;
- Prend acte que la rémunération correspondra au grade d'adjoint territorial à l'échelon 1 ;
- Autorise le Président à répondre, d'une part, à l'appel à projet de l'État pour le financement du poste de conseiller numérique, et, d'autre part, à signer tout document relatif à cette affaire ;
- Inscrire les dépenses et les recettes nécessaires au Budget principal de l'exercice 2024.

5

V. MISSION LOCALE SUD JURA : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Président informe que Mission locale Sud Jura sollicite le versement d'une subvention au titre de l'année 2023 d'un montant de 5 047,00 euros, montant identique à celui de l'année précédente. Il laisse ensuite la parole à Madame Jacqueline Laroche, Vice-présidente de l'association, au sein de laquelle elle représente également Arcade.

L'élu morézien explique que cette subvention aurait dû être réglée plus tôt dans l'année, mais que cela a pris du retard pour diverses raisons. Elle précise ensuite que le montant est fonction du nombre d'habitants de l'intercommunalité concernée, à savoir 0,54 euros par tête. Elle termine en rappelant que l'antenne locale de l'association n'est désormais plus basée au niveau du Quai Jobez, mais reste toutefois à proximité, dans les locaux de la Coworkerie.

Monsieur Laurent Petit lui demande si ce déménagement s'est bien passé et si l'offre de service est toujours aussi satisfaisante. Madame Jacqueline Laroche lui répond positivement à ses deux interrogations.

⇒ **18h54 : Arrivée de Madame Maryvonne Cretin-Maitenaz.**

Madame Jacqueline Laroche informe le Conseil communautaire du changement de présidence au niveau de ladite association.

Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson demande si l'on a des retours sur l'activité de l'association sur le territoire arcadien. Le Président lui confie les chiffres qui lui ont été transmis par l'association, à savoir pour l'année précédente 83 jeunes en contact, dont 20 reçus pour la première fois et 53 reçus en entretien individuel. D'un point de vue statistique, il précise qu'il y a environ 45% d'hommes et 55% de femmes, pour 20% de jeunes de moins de 18 ans, 60% entre 18 et 21 ans et 20% entre 22 et 25 ans.

⇒ **18h55 : Arrivée de Madame Bénédicte Bourgeois.**

Revenant sur la mission assurée par ladite association, le Président juge très positive l'intervention qui est faite sur le territoire. Il rappelle que la permanence qui est assurée à Morez ne concerne pas seulement Haut-Jura Arcade Communauté, mais aussi les communautés de communes des Rousses et de la Grandvallière, également donatrices.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le versement d'une subvention à Mission locale Sud Jura d'un montant de 5 047,00 euros au titre l'année 2023.

VI. RESSOURCES HUMAINES : CHARTE DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Président, pour introduire le point sur la Charte du temps de travail, informe ses pairs qu'un certain nombre d'anciennes pratiques sur l'intercommunalité n'étaient plus conformes, du fait notamment de l'évolution de la réglementation. De plus, sous l'impulsion des nouveaux directeur des services techniques et responsable des ressources humaines, il a été décidé de remettre à plat le document. Un des points les plus importants de cette mise à jour est l'obligation de temps de travail annuel, désormais fixé à 1607 heures 15 pour un agent à temps complet. L'élu morézien signale ensuite qu'un certain nombre de rappels ont été inscrits, à savoir, par exemple, les durées hebdomadaires et quotidiennes de travail, mentions particulièrement utiles pour certaines tâches assurées par la Communauté de communes, telles que le déneigement. Sur ce dernier point, l'édile souligne que Monsieur Michel Morel mettra un point d'honneur à ce que le service soit désormais assuré dans le respect de la réglementation, de sorte à éviter tout problème lié à la fatigue et aux accidents de travail. Monsieur Laurent Petit termine en passant en revue les différents items ayant fait l'objet de remise à niveau.

6

Le Président revient sur la volonté d'abandonner le système de badgeuses, bien que mis en place il y a quelques années, et cela en raison des multiples contraintes qu'il présentait, l'expérience ayant permis de se rendre compte que le « système humain » est encore le plus efficient.

L'élu revient ensuite sur certains points précis de cette charte, comme le compte épargne-temps et le système de congés (auparavant déposé à l'heure, dorénavant en demi-journée).

Le Président signale que le Comité social territorial d'Arcade a rendu préalablement un rendu favorable à cette nouvelle mouture de la Charte du temps de travail.

Monsieur Philippe Huguenet identifie un article de cette charte qui lui semble incohérent. En effet, concernant le travail effectué un dimanche, il est précisé, d'une part, que celui-ci sera majoré de 25%, alors que, d'autre part, il est ajouté plus loin que les heures supplémentaires seront majorées de 67%. Cette différence de régime est alors peu compréhensible dans le contexte arcadien, car, comme aucun agent n'est censé travailler le dimanche, toute heure de travail sera obligatoirement une heure supplémentaire. Madame Martine Riellan, Directrice générale des services mutualisés, en qualité d'intervenant extérieur, lui explique qu'un des objectifs recherchés avec la mise à jour de la Charte du temps de travail d'Arcade est d'aboutir à un document unique entre la Communauté de communes et la Commune de Hauts de Bienne. Dans cette optique, cette précision est nécessaire car au sein d'un service de la Ville, à savoir le Musée de la Lunette, certains agents travaillent normalement le dimanche, sans que cela ne constitue pour autant d'heures supplémentaires, cela faisant partie d'un temps de travail annualisé. Cet aspect est aussi visible pour l'Office de Tourisme, qui est ouvert les dimanches lors de la haute saison, également dans le cadre d'un temps de travail annualisé.

Le Maire de Morbier, devant prochainement réaliser pour sa commune le tableau des autorisations spéciales d'absence, demande si celui d'Arcade pourrait lui être communiqué, afin de s'en inspirer. « *Tu veux copier nos erreurs éventuelles ?* », l'interroge, amusé, le Président. Madame Martine Riellan, Directrice générale des services mutualisés, en qualité d'intervenant extérieur, le prévient qu'il s'agit là du tableau « standard », qui a été amendé dans la limite de la loi par les services des ressources humaines de l'établissement.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide la Charte du temps de travail qui lui a été présentée.

VII. ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES ET LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGETIQUE

À l'instar de chacune des communes membres d'Arcade, le Président rappelle que Haut-Jura Arcade Communauté est actuellement membre d'un contrat groupé pour l'achat d'énergies. Ce groupement de commandes, coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), regroupe environ 2071 membres, issus des 8 départements que compte la Bourgogne-Franche-Comté. Le groupement actuel est constitué jusqu'à la date d'expiration des marchés qui en sont issus, à savoir le 31

décembre 2025 pour l'électricité et le 31 décembre 2027 pour le gaz naturel. Il y a lieu, dès lors, de d'ores et déjà préparer la suite de ces contrats.

⇒ **19h05 : Sortie de Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson.**

Revenant sur l'aspect financier des contrats d'énergie en règle générale, le Président peut difficilement présumer, pour l'heure, de la teneur des prix qui seront obtenus, bien que la tendance soit *a priori* à la baisse pour l'année à venir. Pour le reste, il est trop tôt selon lui pour déterminer si les tarifs vont se stabiliser et si leur volatilité va enfin prendre fin.

Monsieur Laurent Petit constate que demeure un nombre important de points de livraison au sein du parc immobilier de l'intercommunalité, bien qu'un écrémage devrait avoir lieu prochainement, pour le gaz, grâce à la migration de certains sites moréziens vers le nouveau réseau de chaleur du centre Morez. À noter que la Commune de Hauts de Biemme devra tout de même conserver un contrat pour relier au gaz la nouvelle chaufferie-bois du centre de Morez, et cela afin d'assurer une continuité de l'installation en cas de défaillance dans l'approvisionnement en bois.

7

En réponse à la proposition qui lui a été faite, Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, telle qu'elle lui a été présentée ;
- Autorise l'adhésion de Haut-Jura Arcade Communauté en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés ;
- Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de Haut-Jura Arcade Communauté et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget ;
- Autorise le coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement ;
- Autorise le Président à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière ;
- Intègre au groupement de commandes la liste des points de livraison identifié par l'établissement ;
- Donne mandat au coordonnateur et au gestionnaire du Jura pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies ;
- Donne mandat au coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de Haut-Jura Arcade Communauté dans le cadre de la convention constitutive.

⇒ **19h09 : Retour de Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson.**

VIII. DEMANDE DETR 2024 : CHAUFFERIE BOIS PLAQUETTE FORESTIERE POUR LES ATELIERS INTERCOMMUNAUX D'ARCADE AVEC RESEAUX DE CHALEUR

Le Président évoque à ses pairs l'opération projetée depuis quelques années sur les Ateliers intercommunaux, qui devait permettre la requalification entière du bâtiment, en y associant une chaufferie-bois, le tout pour un montant estimé à plus d'un million d'euros. Entre-temps, depuis la genèse du projet, la crise énergétique est intervenue, ce qui a contraint l'État à rendre prioritaires, pour les fonds dédiés à la rénovation énergétique, certains types de bâtiments, tels que les crèches, écoles et EPHAD. Un flou entoure désormais la capacité de ce projet à être subventionné dans sa globalité. Par conséquent, dans l'attente de davantage de clarté sur le volet rénovation immobilière, l'élu explique qu'il est possible de tout de même engager la partie chaufferie-bois du projet qui, elle, pourra faire l'objet d'un accompagnement étatique. En effet, souligne-t-il, compte-tenu du fait que ce bâtiment est le plus énergivore du parc immobilier arcadien, cette mesure prise individuellement conserve tout son intérêt et son urgence, eu égard au contexte actuel de flambée des prix de l'énergie.

Le Président signale, parallèlement à ce changement de mode de chauffage, qu'un travail de rationalisation des espaces est actuellement mené en interne, afin de regrouper les différents bureaux et éviter de chauffer plusieurs zones disséminées sur tout l'ensemble immobilier.

Revenant sur le projet d'une nouvelle chaufferie, Monsieur Laurent Petit indique que le montant de l'opération s'élève à 274 000,00 euros, décomposé de la façon suivante :

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Génie civil pour silo et local chaufferie	85'000,00 €
Raccordement dans l'existant	6'000,00 €
Chaudière complète compris ballon et trappe	103'000,00 €
Conduit de fumée	3'400,00 €
Hydraulique chaufferie + équipement divers	19'000,00 €
Electricité	4'700,00 €
Réseau de chaleur	24'600,00 €
Divers - Repérage - Instruction	3'300,00 €
Honoraires	25'000,00 €
TOTAL Général	274'000,00 €

8

L'élue morézienne précise que l'installation principale est censée prendre place sur l'emplacement où était implantée précédemment la cuve à goudron. Elle se raccordera ensuite sur le réseau de chaleur déjà existant.

Concernant le plan de financement envisagé, celui-ci est le suivant :

Financeurs	Sollicité	Montant	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	Sollicité	82 200 €	30.00 %
Autres financeurs publics A préciser : SIDEC	Sollicité	97'000 €	35.40 %
Sous-total		179 200 €	
Autofinancement		94 800 €	34.60 %
Montant total		274 000 €	

Le Président clarifie auprès de ses pairs la raison de la mention du SIDEC parmi les financeurs potentiels. Il apparaît que l'ADEME peut potentiellement accompagner ce type de projet, mais seulement à partir d'une certaine puissance minimale. Le rôle du SIDEC est alors de regrouper différentes opérations inférieures au seuil déterminé par l'ADEME afin que, prises dans leur ensemble, celles-ci soient éligibles.

Interrogé par le Président sur la question des gains réalisés par un tel changement, Monsieur Martin Comte, chargé de mission transition énergétique, en qualité d'intervenant extérieur, informe que l'économie sera de l'ordre de 5% à 20%.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le programme tel qu'il lui a été présenté ;
- Approuve le plan de financement tel qu'établi ;
- Sollicite de la DETR au titre de l'année 2024, dans la catégorie « *Rénovation thermique et transition énergétique* », pour un montant de 82 200,00 euros ;
- Autorise le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

IX. DEMANDE DETR 2024 : MISE EN PLACE D'AEROTHERMES À LA SALLE DE GYMNASTIQUE DU RIO ET RACCORDEMENT DES BUREAUX D'ARCADE AU RESEAU DE CHALEUR BOIS DE MOREZ

Dans le cadre de l'opération de réalisation d'une chaufferie-bois à Morez, le Président explique que certains travaux sont obligatoires afin de permettre de relier les bureaux d'Arcade et le Gymnase le Rio au nouveau réseau de chaleur. Dans le détail, concernant le 2^{ème} étage du 112 rue de la République, sur lequel une petite chaudière au gaz est actuellement présente, des travaux, notamment de tuyauterie, sont à prévoir. Pour le gymnase, où les installations de diffusion de la chaleur existantes sont calibrées pour une installation au gaz, la mise en place

d'aérothermes adaptés au nouveau réseau de chaleur est nécessaire. Le coût et le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établissent comme suit :

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Raccordement au réseau de chaleur du secondaire des bureaux Arcade	33'348,00 €
Aérothermes salle de Gymnastique du RIO	17'270,00 €
TOTAL Général	50'618,00 €

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	Sollicité	15'185,00 €	30 %
Autofinancement		35'432,00 €	70 %
Montant prévisionnel		50'618,00 €	

Par ailleurs, le Président rapporte avec étonnement la ligne de conduite de l'ADEME lorsque cette dernière subventionne une entité sur un projet de création de chaufferie-bois et son réseau de chaleur. Cette agence accompagne ces projets, mais seulement sur la partie « primaire », à savoir la chaufferie, le réseau et les échangeurs. Tous les autres éléments de l'installation sont considérés comme « secondaires » et, par conséquent, non-éligibles. En plus de ce règlement, l'élu signale un autre dispositif qu'il faut avoir en tête, à savoir celui des Certificats d'Économies d'Énergie (C.E.E.). La particularité de ce dernier, dont il a pu se rendre compte ici, est une singularité de la logique retenue. En effet, sur ce projet, concernant les certificats obtenus, seul a été considéré le nombre de sites reliés. Concrètement, et bien que cela soit surprenant, la valorisation attendue s'élève à environ 33 000,00 euros par site relié, et cela sans considération des particularités de chacun des sites. « *Je regrette de n'avoir su cela auparavant. J'aurais également relié les toilettes publiques* » en déduit, amusé, l'édile.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le programme tel qu'il lui a été présenté ;
- Approuve le plan de financement tel qu'établi ;
- Sollicite de la DETR au titre de l'année 2024, dans la catégorie « *Rénovation thermique et transition énergétique* », pour un montant de 15 185,00 euros ;
- Autorise le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

X. DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE DETR POUR L'ÉTUDE DE CHIFFRAGE D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE SUR LE STADE D'HONNEUR DE LA DOYE

Dans le cadre du projet de mise en place d'un terrain synthétique au niveau du stade Honneur (Alexandre Pesenti) à La Doye, à la suite de différentes réunions sur le sujet, le Président indique qu'il y a lieu de lancer préalablement une étude de faisabilité, décomposée en une étude de chiffrage et une étude géotechnique, afin cadrer et dimensionner au mieux le projet. Sur ce type d'étude, l'État peut subventionner par l'intermédiaire de DETR à hauteur de 50%. Après avoir réceptionné un premier devis, l'élu confie qu'il y en aurait pour environ 14 825,00 euros hors taxe d'étude, à raison de 11 525,00 euros d'étude sur le terrain même et 3 300,00 € d'étude géotechnique. Par conséquent, l'État pourrait accompagner à hauteur de 7 413,00 euros.

Le Président souhaiterait que ce travail préliminaire aille jusqu'à l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.), de sorte à pouvoir présenter un projet construit et chiffré aux élus communautaires pour leur permettre de décider, en parfaite connaissance de cause, d'aller ou non jusqu'au bout de l'opération.

Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson abonde dans le sens du Maire de Hauts de Bienne et juge le fait de passer par une étape de faisabilité, puis d'avant-projet, comme une étape préalable indispensable à la vie d'un projet.

Monsieur Laurent Petit demande confirmation auprès de Monsieur Gérard Bonnet, et ce dernier acquiesce, si certains exemples de terrains synthétiques ont été identifiés dans des territoires proches, afin que les élus intéressés puissent aller les visiter et se rendre compte concrètement du résultat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte la réalisation d'une étude de chiffrage d'un terrain synthétique sur le stade d'Honneur de la Doye et d'une étude géotechnique préliminaire ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il lui a été présenté ;
- Demande une subvention auprès de l'État dans le cadre d'un dossier DETR d'un montant global de 7 412,00 euros hors taxe ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération.

XI. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

Le Président informe qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget annexe Maison de Santé, car il convient d'y effectuer une opération d'ordre, dans le but d'équilibrer, en dépenses et en recettes, le versement d'une subvention.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	47 138,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	47 138,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777-511 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 138,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 138,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	47 138,00 €	0,00 €	47 138,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 138,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 138,00 €
D-13911-511 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	28 681,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13912-511 : Régions	0,00 €	4 542,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13913-511 : Départements	0,00 €	13 915,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	47 138,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	47 138,00 €	0,00 €	47 138,00 €

Devant le mutisme de ses pairs face à une telle décision modificative, le Président commente, amusé : « *C'est une affaire de spécialiste* ».

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 au budget annexe Maison de Santé, telle qu'elle lui a été présentée.

XII. DÉCISION MODIFICATIVE N ° 2 – BUDGET PRINCIPAL

À l'instar du précédent point, le Président explique qu'une décision modificative doit également être prise sur le budget principal d'Arcade. Il s'agit essentiellement de modifications de détails.

Sur le volet dépenses, la modification correspond, d'une part, au transfert de 1 500,00 euros du fonctionnement vers l'investissement pour alimenter des dépenses liées au site internet, et, d'autre part, aux augmentations de 18 611,00 euros pour la cotisation SCOT Pays du Haut-Jura et de 4 700,00 euros pour les fonds de concours au titre de l'année 2023 qui seront présentés à l'occasion du point suivant. L'élu morézien assure ensuite que toutes ces dépenses sont compensées à la fois par le surplus d'encaissement des loyers pour 13 320,00 euros et les remboursements de sinistres sur véhicules pour 9 991,00 euros.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6231-90 : Annonces et insertions	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65548-020 : Autres contributions	0,00 €	18 611,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657341-020 : Communes membres du GFP	0,00 €	4 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	23 311,00 €	0,00 €	0,00 €
R-752-020 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 320,00 €
R-7588-020 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 991,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 311,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 500,00 €	24 811,00 €	0,00 €	23 311,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
D-2051-90 : Concessions et droits similaires	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €

Monsieur Claude Delcroix demande à quel sinistre correspond le remboursement susmentionné. Le Président, s'appuyant sur Monsieur Jérémie MASSART, Responsable de la commande publique, ayant notamment en charge le suivi des contrats d'assurance d'Arcade, estime que ce dédommagement doit être issu du sinistre ayant eu lieu au début de l'année aux Ateliers intercommunaux. Il s'agit certainement ici de l'indemnisation pour les dégâts subis par l'IVECO, ayant servi de véhicule bélier sur les portes sectionnelles.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 au budget principal, telle qu'elle lui a été présentée.

XIII. FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

Le Président signale que, conformément aux habitudes, lors du dernier Conseil communautaire de l'année, est voté un point sur les fonds de concours. À cet effet, Il se remémore qu'au début de la précédente décennie, une réflexion avait été entamée sur la fiscalité de la Communauté de communes. En effet, comme la dotation de l'État était calculée en fonction du coefficient d'intégration fiscale de l'intercommunalité (part fiscale prélevée d'Arcade par rapport à celle prélevée par les communes membres), il y avait lieu de valoriser au mieux ce coefficient afin d'optimiser la dotation étatique (augmentation de la part intercommunale à raison de deux fois 2%, en 2011 et 2012). En contrepartie de cette perte fiscale, Arcade s'engageait à reverser annuellement le manque à gagner aux communes par l'intermédiaire de fonds de concours (le montant étant actualisé chaque année en fonction de l'évolution des bases d'imposition). Il précise que la part de la participation de la Communauté de communes par fonds de concours à une opération communale ne peut être supérieure à 50% du budget de l'opération.

1) LONGCHAUMOIS

Le Président informe que la Commune de Longchaumois sollicite cette aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement de participation au financement des dépenses d'entretien de l'ALSH et de l'école. Il présente le plan de financement communiqué à cet effet par ladite commune :

DEPENSES		RECETTES		
Personnel entretien	40 085.00 €	Arcade	9 384.00 €	23.40 %
		Commune	30 701.00 €	76.60 %
TOTAL	40 085.00 €		40 085.00 €	100.00 %

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à verser la subvention de fonctionnement de 9 384,00 euros à la Commune de Longchaumois pour les objets annoncés.

2) MORBIER

Le Président indique que la Commune de Morbier sollicite cette aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour financer des dépenses de maintenance et d'entretien de certains bâtiments communaux, à savoir la salle des Marais, la salle des fêtes, le restaurant scolaire, le centre de loisirs et les écoles. Il présente le plan de financement communiqué à cet effet par ladite commune :

DEPENSES		RECETTES		
Coût maintenance et entretien	59 000.00 €	Arcade	28 627.00 €	48.52 %
		Commune	30 373.00 €	51.48 %
TOTAL	59 000.00 €		59 000.00 €	100.00 %

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à verser la subvention de fonctionnement de 28 627,00 euros à la Commune de Morbier pour les objets annoncés.

12

3) HAUTS-DE-BIENNE

Le Président explique que la Commune de Hauts de Biemme sollicite aujourd'hui cette aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour financer des dépenses d'entretien du Musée de la Lunette et de la crèche collective. Il présente le plan de financement communiqué à cet effet par ladite commune :

DEPENSES		RECETTES		
Maintenance musée	31 000 €	Fonds de concours CCHJ Arcade	66 687 €	49.99%
Personnel entretien du musée	25 200 €			
Nettoyage des vitres	5 600 €	Commune de Hauts-de-Bienne	66 713 €	50.01%
Maintenance crèche	8 100 €			
Personnel entretien de la crèche	63 500 €			
TOTAL	133 400 €	TOTAL	133 400 €	100.00%

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à verser la subvention de fonctionnement de 66 687,00 euros à la Commune de Hauts de Biemme pour les objets annoncés.

XIV. OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT- BUDGET PRINCIPAL

Le Président explique à ses pairs qu'il existe chaque année une période compliquée pour le service financier d'Arcade, avant le vote du budget. En effet, durant cette période, si la dépense n'apparaît pas dans un reste à réaliser, la Communauté de communes est dans l'impossibilité de régler d'éventuelles factures d'investissement avant le vote du budget. Cependant, il informe le Conseil communautaire qu'il existe une solution pour éviter ce type de désagrément, pouvant être particulièrement handicapant pour nos prestataires attendant leurs règlements, qui est la prise d'une délibération autorisant un engagement dans chaque chapitre à hauteur maximum de 25% de ce qui a été fait l'année précédente.

Le Président propose donc, par conséquent, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget global de l'exercice 2023, non-compris le remboursement de la dette, selon la répartition suivante :

Chapitres		Crédits ouverts en 2023	25%
20	Immobilisations incorporelles	497 990.34	124 497.58
204	Subventions d'équipement versées	150 228.00	37 557.00
21	Immobilisations corporelles	5 481 064.17	1 370 266.04
23	Immobilisations en cours	33 903.00	8 475.75
	TOTAL	6 163 185.51	1 540 796.37

Monsieur Philippe Huguenet informe qu'un point similaire sera voté prochainement sur la Commune de Morbier.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget global de l'exercice 2023, tel que cela lui a été présenté.

XV. QUESTIONS DIVERSES

Absence de question.

Fin du Conseil communautaire à 19h31

La Secrétaire
Madame Fabienne Jobard



